

Conseil communal du 24 octobre 2016 – Interventions de F.BreuwerPoint 2 : élaboration d'un schéma urbanistique

Le lancement de ce nouveau marché d'étude mérite d'être contextualisé.

Vous vous souviendrez de mon intervention il y a 3 semaines, relative aux tractations entre Banimmo et les repreneurs potentiels de leurs projets verviétois et namurois.

Même si , le souci du consensus , a quelque peu réduit la portée de la délibération votée par notre assemblée , nous avons ensemble rappelé que les termes de l'accord du 19 juin 2015 étaient 'onbespreekbaar'.

Ma volonté était d'aller plus loin et de partager les légitimes préoccupations des observateurs du dossier qui ne peuvent faire abstraction du déclin verviétois mais qui s'interrogent toujours plus sur la pertinence d'une réponse qu'il aurait fallu mettre en œuvre il y a 10 ans.

Entretemps , depuis le 3 octobre, aucune nouvelle positive n'est venue rencontrer ces légitimes préoccupations . Bien au contraire puisque la presse spécialisée et la presse locale nous ont rapporté il y a quelques jours, les dernières péripéties de Banimmo en justice.

Pour Verviers le train du centre commercial semble bien définitivement passé au moment où d'aucuns considèrent que le paysage commercial est saturé en centres et autres retail parks. Heureusement Verviers a Crescend'eau parmi ceux-ci.

Pouvez-vous encore nous faire croire comme vous l'affirmiez il y a un an lors de votre prise du mayorat que Verviers peut bénéficier d'un investissement de 200 millions d'euros à finalité commerciale en bord de Vesdre ?

Je ne suis pas le seul à penser que désormais Verviers doit passer à autre chose pour sauver l'attractivité commerciale de son centre ville.

C'est dans ce contexte , que vous nous soumettez une nouvelle étude , pour établir un schéma urbanistique portant sur l'ilot Crapaurue Coronmeuse , délimité dans votre proposition par les rues Ortman ,du Collège , Crapaurue et Pont aux lions.

Il n'y a pas grand chose de neuf dans tout cela.

Permettez-moi de vous rappeler qu'un tel schéma existe puisque la majorité PS MR , en 2010 et 2011 l'avait déjà élaboré.

Votre souci serait d'aller au prochain MIPIM avec un nouveau schéma. Depuis plusieurs années les verviétois présents sur la Croisette ne manquent pas d'attirer l'attention sur l'ilot en question.

En 2015 nous avions déjà rencontré l'un ou l'autre investisseur ou développeur potentiel pour l'ilot Crapaurue Coronmeuse dont la première question au préalable était de savoir si le projet de centre commercial aboutirait enfin ou non.

Si vous estimez que le marché doit toutefois être lancé , permettez-moi de vous inviter à en élargir le périmètre et à faire porter le schéma urbanistique sur une partie plus large de l'hyper centre . Pourquoi ne pas l'étendre à tout le moins aux 2 places (Verte et du Martyr) jusqu'au pont St Laurent ? Voire jusqu'au pont du Chêne.

Le temps est en effet venu d'établir un plan B pour l'avenir de l' hypercentre .

Et de faire rapidement l'état des lieux quant aux positions foncières en présence et aux contraintes qui les caractérisent.

Ne serait-il pas judicieux de mettre les choses à plat avant de lancer une étude dans la précipitation avec pour seul objectif d'emporter dans vos valises un schéma urbanistique aux contours limités par rapport à l'enjeu global de l'hypercentre ?

Point 4 : Nouveau Bazar

Rappel de l'intervention faite le 3 octobre dernier et restée sans réponse.

« Point 18 de l'ordre du jour : Gestion immobilière locative

D'une façon plus générale nous souhaitons profiter du vote de ce point pour vous demander de faire le point sur l'état des différentes locations et leur évolution depuis l'achat des bâtiments du Bazar et alentours par la Ville.

Dans le même ordre d'idées nous aimerions disposer d'une grille des loyers que vous appliquez ou envisagez d'appliquer lorsque vous aurez loué l'ensemble des surfaces commerciales.

Celle-ci sera un bon outil pour mesurer les résultats de la commercialisation par notre Assemblée.

Par la même occasion il nous plairait aussi de connaître les conditions financières d'occupation de la nouvelle salle du 5 ème étage et les utilisateurs potentiels.

Corollairement à l'établissement ou la communication au Conseil de ladite grille, un réactualisation des recettes et des charges ou dépenses afférentes à la gestion du bien ou ensemble de biens récemment acquis par la Ville, incluant les charges d'emprunts liés à l'acquisition ainsi que les prévisions de charges résultant des travaux de rénovation que vous avez annoncé 'urbi et orbi'.

En effet si le MR ne remet pas en cause le principe de la maîtrise du foncier en cet endroit, nous tenons à rappeler que l'opération affichait au départ un delta négatif avoisinant les 100.000 euros par an pour la ville.

Un an plus tard , il importe de savoir comment les choses ont évolué.

..... »

Point 13 : Modifications budgétaires

Selon la tradition , les MB2 de fin d'exercice ont un caractère essentiellement technique avant d'aborder l'épure de l'exercice suivant .

Mais en 2016 un élément majeur et nouveau est intervenu, à savoir l'anticipation par le GW de l'octroi du subside 'grande ville', initialement prévu en 2017.

Faute d'avoir anticipé son utilisation, alors que vous disposez depuis un an des indications suffisantes, vous optez, semble-t-il , pour un usage limité de ce subside exceptionnel à l'ordinaire en 2016 et vous en réservez la plus grande part (996.000 euros) au financement de l'extraordinaire 2017.

L'impact 2016 des mesures annoncées urbi et orbi sera donc marginal. Simple tactique ou manque de proactivité ?

Ce procédé budgétaire nous amène à vous interroger sur :

- l'adéquation entre les mesures envisagées et les axes de la politique régionale des grandes villes ?
- l'approbation effective de votre programme par le ministre des pouvoirs locaux
- l'utilisation précise que vous ferez des montants mis en réserve , outre l'étude d'un schéma urbanistique et un ravalement de façade déjà budgétisés ?

Ces MB , malgré un résultat comptablement bon ne rendent pas votre budget plus acceptable pour le MR.

Nous notons notamment qu'elles n'adaptent pas les recettes prévues en matière de stationnement alors que tout indique que le MR avait vu juste en début d'exercice.

Le MR votera négativement tout en espérant voir plus clair sur les actes que vous comptez poser à l'aide de la manne régionale.

Point 16 : Centimes additionnels au Pr I

La pression fiscale à Verviers est trop forte et les services rendus par la commune ne correspondent pas à la contribution des citoyens qui la supportent principalement. De nombreux concitoyens ont eu la désagréable surprise de constater l'augmentation de leur précompte immobilier récemment et n'ont pas manqué de réagir.

Le subside 'grande ville', de 1.117.000 euros par an, n'était pas acquis en 2014. , lorsque le PS dans l'opposition se disait courroucé par le passage de 2.600 à 2.800 centimes proposé par la précédente majorité.

Les finances communales étaient dans une impasse et la perspective d'une aide régionale dont le montant était alors inconnu , était fixée à 2017.
Entretemps le gouvernement wallon a décidé , pour conforter la majorité PS-cdH, d'attribuer une subvention de plus d'un million dès 2016.

Entretemps la nouvelle majorité a décidé la poursuite du travail de vérification des revenus cadastraux par un indicateur expert provinciale , améliorant ainsi l'assiette fiscale et la base imposable.

Par conséquent le bon contribuable verviétois ne peut pas être oublié et être le dindon de la farce de la politique des grandes villes.

La décision à prendre ce 24 octobre 2016 pour l'exercice 2017 permet d'adapter et de réduire la pression fiscale et le niveau d'imposition.

C'est pourquoi le MR propose par amendement de limiter le nombre de centimes à 2.700 en 2017 , soit 500.000 euros d'économies et autant de pouvoir d'achat retrouvé pour les propriétaires verviétois.

Notre intention est de ramener comme cela était prévu , et très clair pour le MR , dès perception de l'aide 'grande ville' , le niveau des additionnels à 2.600 en 2018.

Ce serait là un message positif pour les verviétois et ceux qui projetteraient de s'installer à Verviers.

Point 18 : marché de services postaux

Nul ne peut ignorer la libéralisation dans le secteur des services ni les directives européennes et régionales en la matière.

La présentation de ce dossier de marché a quelque chose de croustillant après le psychodrame du CETA. C'est la même majorité qui propose de tourner le dos à BPost que celle qui prend les Canadiens pour des partenaires économiques sans intérêt.

Mais si le MR prend généralement en ces matières des positions moins idéologiques et si par conséquent , bien que votre proactivité dans ce cas nous surprenne, nous ne nous opposerons pas au lancement de ce marché . Mais nous souhaitons tout de même vous interroger sur les raisons qui justifient l'absence du CPAS dans ce marché.

Point 31 & 32 : compte 2015 et budget 2016 de Logeo

La présentation des comptes 2015 est l'occasion de confirmer la bonne gestion de l'asbl.

Quant au budget 2016 , il présente un maigre boni qui justifie la nécessité de voir chaque partenaire respecter ses engagements.

L'approbation des comptes et budgets doit se faire sans aucune réserve ou restriction et notamment sans introduire unilatéralement un loyer à charge de l'asbl pour les locaux communaux qu'elle occupe .

Qui plus est les nouvelles dispositions imaginées tout aussi unilatéralement par le Collège visant à valoriser des frais d'énergie , d'ailleurs établis sur base forfaitaire et sans explication , ne sont en aucun cas prévues dans la convention signée entre le précédent bourgmestre et le président de l'asbl en avril 2014.

Il est juridiquement incontestable qu'une convention doit être scrupuleusement respectée et appliquée et que , celui qui souhaite la modifier , doit le faire selon les modalités prévues dans la convention en question .

F.Breuer

Conseiller communal MR

Conseil communal du 24 octobre 2016

Modifications en séance

MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2/2016 ordinaire

dépenses antérieures		BUDGET ACTUEL	MB2	TOTAL
13110/113-21/2015	Cotisations patronales à la CRPC pour le personnel	1.119.316,35	94.614,04	1.213.930,39
	Suite à la réception de la facture ORPSS			
84010/124-48/2012	Autres frais techniques	0,00	13,76	13,76
	pour solder une ancienne problématique de T.V.A.			

MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2/2016 extraordinaire

dépense d'investissement				
764/73301-51	20160064	île Adam - étude de dépollution de sol	0,00	25.000,00
		dans le cadre du projet		
recette de dette				
764/961-51	20160064	Emprunts à contracter - Projet de centre sportif sur le site de l'île Adam	1.452.895,75	1.203.895,75
		cf dépenses		

Modification budgétaire deux du budget de 2016

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Président,
Chers collègues,

On entend souvent dire que les MB2 sont toujours techniques. Pourtant, j'ai quand même une ou l'autre remarque à formuler concernant ces MB2 pour lesquelles nous voterons contre. Des modifications interviennent suite au subside «grandes villes». J'ai deux choses à dire par rapport à ce subside. La première, c'est que j'ai fini par me procurer le document sur la ventilation de ce subside, et si celui-ci est toujours d'actualité, vous y incorporez le salaire d'un des travailleurs chargé de la politique de lutte contre le radicalisme. Je sais que le subside fédéral lié à ce dossier est un peu faible mais de là à transférer le salaire d'un travailleur vers le budget «grandes villes», c'est un peu spécial. Ce serait d'ailleurs intéressant de clarifier une nouvelle fois à quoi sera affecté ce subside «lutte contre le radicalisme». La deuxième chose est que nous trouvons que vous avez fait un «tapage médiatique» par rapport à ce subside alors que le gouvernement wallon n'a finalement rien fait d'extraordinaire. Nous sommes une des grandes villes wallonnes de plus de 50.000 habitants et comme toutes les autres grandes villes, nous avons simplement eu le subside lié à ce statut. Ni plus ni moins. Ecolo considère d'ailleurs qu'en général, nous ne sommes pas spécialement gâtés par ce gouvernement wallon, en tout cas, si nous nous comparons aux autres grandes villes wallonnes. On l'a notamment vu avec les projets du «FEDER».

Une autre remarque, c'est par rapport au nouveau loyer que l'on impose à LOGEO. Nous nous y sommes opposés au dernier Conseil parce qu'il fait un travail considérable pour le relogement de personnes à faibles revenus. Par contre, il obtient un subside supplémentaire pour payer ce loyer. Nous devons d'ailleurs vous rappeler la convention du 1/4/2016 qui nous lie à Logéo. Normalement, son article premier stipule que la Ville met à leur disposition, gracieusement, trois bureaux de notre administration, rue du Collège 62.

Une autre remarque, c'est par rapport aux assurances dont les montants ont été très clairement sous-évalués lors de l'élaboration du budget.

Par ailleurs, je voudrais vous parler de notre politique d'emprunt. En interrogeant nos techniciens lors de la section de préparation du Conseil

Communal, nous avons appris que nos derniers emprunts étaient faits à ING parce que c'étaient eux qui avaient les conditions les plus intéressantes. Vous savez à quel point je suis attaché à l'équilibre budgétaire. Mais en politique, Ecolo considère qu'il faut aussi tenir compte d'une dimension éthique. Ne devrions nous pas marquer le coup concernant la politique d'ING pour démontrer notre désapprobation par rapport à cette logique économique où on ne licencie pas du personnel parce qu'on est en difficulté mais uniquement pour augmenter les dividendes des actionnaires.

Au cours de ces cinq dernières années, ce sont 7,2 milliards d'euros de dividendes qu'ING a redistribué à sa maison mère hollandaise tout en bénéficiant d'aides publiques généreuses de notre Etat Fédéral via les intérêts notionnels et via des réductions de sécurité sociale. Comme nous le savons tous, nos impôts servent aussi parfois à enrichir les actionnaires des sociétés multinationales. Notre Etat Fédéral prend de temps en temps l'argent des classes moyennes pour le redistribuer...aux très riches et aux ultra riches...

Pour ceux qui considèrent dans ce Conseil Communal que la position d'Ecolo Verviers est trop radicale, je vous signale qu'Ecolo Mons a déposé une motion contre ING à leur Conseil Communal et que moyennant quelques adaptations indispensables pour des raisons juridiques auraient selon mes informations, été acceptée par la majorité PS-CDH de Mons. Or, nous savons bien que le Bourgmestre de Mons est loin d'être un gauchiste. Comme Premier Ministre, il est notamment celui qui a exclu le plus de personnes des allocations de chômage. Pourtant, il aurait accepté moyennant quelques modifications, une motion d'Ecolo Mons que je tiens à la disposition de votre majorité et qui demande clairement au Collège Communal montois de placer la banque ING sur une liste noire et de ne plus faire appel à ses services pour de futurs contrats et emprunts.

Pour notre part, Ecolo Verviers vous demande de réfléchir à ne plus travailler avec la banque ING et comme Ecolo Mons l'a demandé au Collège de cette ville d'établir un cahier des charges types en vue de nouveaux emprunts qui permettrait d'exclure du marché des banques au comportement éthiquement, socialement ou environnementalement irresponsables.

Philippe Kriescher
Conseiller Communal Ecolo de Verviers
23/10/2016.

Jean-Pol Bollette

49K rue Slar

4801 Stembert

Conseiller communal MR

Conseil communal du 24 octobre 2016

INTERPELLATION :

Soutien à l'économie via le service de l'urbanisme

Madame La Bourgmestre,

Le groupe MR pense que le redéploiement économique de notre ville passe par le soutien aux projets de construction. Cette activité est évidemment liée à l'octroi des permis d'urbanisme et l'intérêt de leur rapide délivrance ne vous aura pas échappé notamment, pour le soutien indirect à l'emploi et aux entreprises de construction locales, mais aussi pour encourager la clientèle qui achètera dans les commerces que vous allez développer. Votre Échevin de l'urbanisme avait défini son mandat en **2013** par cette phrase « Je serai l'Échevin bâtisseur » ; force est de constater que nous sommes loin du compte.

En effet, les difficultés pour les candidats bâtisseurs tiennent toujours plus du parcours du combattant et un nombre non négligeable de ceux-ci jettent l'éponge en cours de route. Il serait malhonnête d'attribuer l'ensemble de ces difficultés à l'administration ; pour autant, vous avez la responsabilité des services rendus.

Voici une liste non exhaustive des difficultés rencontrées par des citoyens lambdas ou des promoteurs.

Pour exemple :

Une demande de certificat d'urbanisme numéro 2, (8 mois à ce jour et toujours pas de nouvelles - Stembert).

Une demande de certificat d'urbanisme numéro 1 (18 mois - Verviers centre).

Une demande de certificat d'urbanisme numéro 1 acceptée et ensuite refusée lors d'une demande complémentaire (Heusy).

Un permis accordé par la ville puis contesté par un voisin (Amigo).

Etc

Voici plusieurs pistes proposées

Délai

Nous sommes bien conscients que les demandes aux services concernés prennent du temps et que, dans le cas de certaines demandes, il n'y a pas de délai de rigueur ; mais vous conviendrez avec moi que 8 mois pour un CU2, cela ne relève pas d'un dynamisme flagrant.

Actualisation des règlements communaux.

Le recours à des règlements communaux obsolètes telle la densité de logement peut avoir des effets pervers. Il vous suffirait d'actualiser ce type de règlement afin de s'adapter avec les réalités du jour et, à tout le moins, de mieux encadrer leur application.

Précision

Les difficultés pour le citoyen à répondre aux remarques du type : « *Il y a lieu de proposer une architecture de façade plus affirmée* », pourquoi pas, mais c'est quoi une architecture plus affirmée ? Parce que, pour le coup, plus d'un architecte est à quia. L'administration devrait proposer des pistes concrètes.

Préservation de notre patrimoine

Peut-être y a-t-il lieu d'intégrer les remarques d'un historien local lorsqu'il s'agit de la démolition de notre patrimoine même si l'on sait que l'avenir ne se construit pas dans un rétroviseur.

Conclusion

Madame la Bourgmestre,

Que vous vouliez rassurer d'hypothétiques promoteurs circonspects qui guettent le moindre de nos faits et gestes au conseil avant d'investir massivement dans notre cité, c'est louable. Cependant, votre priorité ne devrait-elle pas être de rassurer le citoyen verviétois en lui permettant d'obtenir des informations-autorisations dans un délai raisonnable?

Nous vous demandons de soumettre au vote de l'assemblée l'application d'un délai de rigueur en ce qui concerne la demande de CU2.

Monsieur le Conseiller communal,
Cher membre du Conseil Communal,

En 2012, j'avais défini mon mandat par cette phrase « Je serai l'Échevin bâtisseur » ! Je n'ai pas besoin de vous expliquer l'importance de développement de logements de qualités sur le territoire communal. Notre Ville à besoin de renouveau et de développement.

Vous le dites, il est malhonnête d'attribuer l'ensemble des difficultés à l'administration ! Il est également malhonnête de sortir deux-trois exemples non représentatifs de leur contexte pour illustrer une question qui élude les enjeux fondamentaux du développement territorial.

Alors faisons de votre question quelque chose de positif et l'occasion pour moi avec un peu de pédagogie de rappeler les contraintes de notre administration, de la population et d'entrepreneurs qui tente chacun à leur mesure d'améliorer le cadre de vie.

Le développement de notre territoire est une condition sine qua non de l'amélioration du cadre de vie. Personnellement, je me considère autant échevin du cadre de vie qu'Echevin de l'urbanisme. N'oublions pas que l'urbanisation est quasiment irréversible.

Double problématique...

Dualité de notre territoire.

Alors que dans les villages il s'agit de cadrer la pression immobilière pour préserver la qualité de vie, le Centre Ville doit quant à lui être rénové pour améliorer l'offre de logement et le cadre de vie.

Verviers a perdu + 1,5% de sa masse démographique depuis les années 1995 alors que les communes limitrophes n'ont fait qu'augmenter. Cette évolution a eu un impact sur la qualité de vie des habitants, sur le dynamisme du centre-ville et leur commerçant. C'est donc une problématique très importante ! Mais les communes alentours ont clairement beaucoup plus de réserve foncière que nous...

Doublée à une très forte périurbanisation. Problème est principalement le centre.

Verviers se transforme, la valorisation de ces terrains tels que HDB ou l'Ile Adam sont des symboles forts. Aujourd'hui, nous avons l'assurance que ces sites vont transformer un magnifique écoquartier et participeront à la transformation positive de notre Ville avec de nombreux logements à la clé. Les grues sont déjà là pour en attester.

Délai : bien sûr les délais parfois sont trop longs, bien sûr les contraintes sont parfois trop importantes, et le processus de décision en Belgique avec ses multitudes d'acteurs ne facilite pas les choses, créé des frustrations, parfois même des rancœurs chez les particuliers et le promoteur. Le nouveau CoDT si ne résout par l'ensemble des problèmes donnera une vision plus claire des délais.

- Nous recevons approximativement 325 demandes de certificat 1 pas an !
- Et 1300 demandes de notaire !

- Si le service a eu précédemment des retards, nous résorbons le retard de manière conséquente depuis plusieurs années tant au service technique que dans les services de l'urbanisme.

La plupart des dossiers les délais sont tenus... mais plus les plus gros projets, plus complexes ou plus sensibles, c'est parfois plus compliqué...

Mais le projet du parc Peltzer est un bon exemple,

Concernant les précisions des recommandations. L'administration est là pour donner un cadre, aiguiller, mais il est important et normal de laisser des libertés à l'architecte et au demandeur pour que le projet leur corresponde également. L'esprit de création revient à l'architecte et non à l'administration.

Je le répète, le développement de notre territoire est une condition sine qua non de l'amélioration du cadre de vie pour peu que celui-ci soit cohérent, en accord avec les règles définies et qualitatif tant pour la Ville que pour les Villages. Verviers se transforme, un projet de ville se dessine et se construit !

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: lundi 17 octobre 2016 12:01
À: THEODORY Renaud; Collège; REUCHAMPS Régine
Cc: BONNI Jean-François
Objet: TR: Nouvelle caserne - Question orale

Question orale Conseil.



De : Dimitri Greimers [mailto:dimitrigrei@hotmail.com]
Envoyé : lundi 17 octobre 2016 11:38
À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>
Objet : Nouvelle caserne - Question orale

Bonjour Pierre,
Voici une question orale pour le prochaine conseil.
Grand merci pour le traitement.
Bien à toi,
Dimitri

Conseil communal du 24 octobre 2016
Groupe cdH
Question orale

Le 6 octobre dernier, la presse locale relayait le lieu d'implantation de la future caserne des pompiers, qui se situera sur le terrain de la plaine de jeux de Bielmont, en face de l'actuelle caserne.

Evidemment, le choix d'implantation est une décision cruciale. On sentait bien que les pistes avancées par le passé allaient progressivement être écartées face aux avantages du quartier des

Hougnes, relativement central et jouxtant le ring verviétois.

Même si le quartier des Hougnes semble particulièrement bien choisi, il n'en demeure pas moins qu'il sera nécessaire, le cas échéant, de réussir ce déménagement. D'un côté, la caserne devra continuer à participer au dynamisme hougward et de l'autre, la nouvelle implantation ne devra pas amoindrir le potentiel de lieux comme la plaine de jeux.

Fondamentalement, le quartier des Hougnes est particulier à plus d'un titre : mixité sociale importante et mixité des fonctions, vie associative forte, école dynamique, commerces de proximité forts.

Si le terrain de la plaine de jeux de Bielmont était retenu, quel serait l'avenir des espaces de jeux ? Le skatepark, les terrains de foot et de basket, et les autres aménagements seraient-ils conservés et améliorés ? Si la plaine devait être mieux achalandée, de quels aménagements les riverains pourraient-ils disposer à l'avenir ?

Je vous remercie.

Dimitri GREIMERS
Conseiller communal

Ce message n'engage nullement l'Administration Communale de Verviers et est transmis à titre informel. Tout courrier officiel doit toujours être confirmé par lettre signée par le Directeur général et par le Bourgmestre ou un Echevin délégué. Par avance merci pour votre compréhension.

Ayez une pensée pour la nature... N'imprimez ce mail que si c'est nécessaire

Plaine de jeux de Bielmont

Verviers, 24/10/2016.

Mr le Président, Mme la Bourgmestre, Chers Collègues,

Effectivement, Mr le Conseiller Greimers, le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers de la zone Vesdre-Hoëgne et Plateau semble être destiné à s'implanter sur le site de Bielmont. Le dossier et les contacts Ville – Zone s'orientent vers cette solution-là.

L'implantation de cette nouvelle caserne prendrait place sur une partie de la plaine actuelle, c'est-à-dire le terrain entre l'avenue Elisabeth, l'espace de skateboard actuel et la rue Henri Pirenne. (En résumé, la partie haute).

Il resterait de la plaine actuelle, le bas de la plaine, l'infrastructure Espace Sports de rue, que l'on ne peut pas démolir sous peine de devoir rembourser les subsides obtenus pour sa construction,, le terrain de basket, l'espace vert et l'entrée dans le bas de la rue Henri Pirenne.

Dans tout nouveau projet, il y a des négociations et des propositions, celles-ci devraient être suivant convention, l'acquisition du parking actuel des pompiers pour en faire une extension de la plaine et en plus, la zone de secours s'engagerait à participer financièrement à l'équipement ou au rééquipement de la partie basse de cette nouvelle implantation de la plaine.

Quels aménagements, les riverains pourraient-ils disposer à l'avenir ?

Ceux que j'ai déjà cité, Espace Sports de rue, terrain de Basket. Pour les autres aménagements, une réunion sera organisée par la Ville de Verviers, les services de Mme la Bourgmestre, ceux de l'Echevin Aydin (travaux) et les liens avec les comités de quartiers des Hougnes, des mouvements de jeunesses et les riverains. Cette réunion prévue le 22 novembre 2016 servira à présenter le projet, mais et surtout à écouter la population pour connaître leurs demandes, leurs aspirations tel que jeux pour enfants, espace de skate-board modernisé, lieux de rencontres et d'expressions culturelles (je pense évidemment aux feux de la Saint-Jean, au tournoi de pétanque etc...).

Après déménagement, les camions des pompiers et ambulances n'y passant plus, vous devez également savoir que le bas de la rue Simon Lobet ne sera plus une rue prioritaire devant obligatoirement rester ouverte à toutes heures. Cela permettra après demande et obtention d'autorisation, de fermer

momentanément, lors d'activités importantes sur la nouvelle plaine, en tout ou en partie cette artère à la circulation.

Merci pour votre écoute.

Claude Orban

Echevin des Plaines.

Question orale du Conseiller communal M. Guillaume VOISIN à l'Échevin des affaires économiques, M. Malik BEN ACHOUR.

Conseil communal du lundi 24 octobre 2016.

« CREASHOP », les aides aux commerces existants et le schéma de développement commercial

Monsieur l'Échevin des Affaires économiques,

Je vais structurer mon intervention en trois points: l'objectif, la méthode et le projet de CREASHOP, puis ensuite une question plus large dans un esprit d'opposition constructive sur les commerces existants et sur les nouvelles implantations.

Votre objectif

Votre objectif de départ est louable bien entendu : relancer l'attractivité du centre-ville. Il est partagé par chacun d'entre nous.

Le premier de vos souhaits en la matière a déjà été dévoilé à plusieurs reprises : pousser les propriétaires à diminuer leurs loyers. Que ce soit pour le montant du loyer ou pour le montant des travaux d'aménagement avec CREASHOP, remplir pour remplir n'intéresse que très peu de citoyens ou de commerçants déjà en place. Cette préoccupation doit aussi être celle de tous.

Retrouver un légumier ou des vêtements à 1 euro à côté de commerçants qui ont investi des dizaines de milliers d'euros pour accompagner les changements qu'on leur avait promis en centre-ville, c'est une crainte réelle qui se vérifie déjà dans certaines de nos artères. Nous n'avons pas besoin de cela. J'ai du respect pour chaque commerçant quel que soit son rayon d'activité, mais nous avons besoin de cohérence et de commerces de qualité, Monsieur l'Échevin.

Votre méthode

À l'image de l'échec cuisant (ou en perpétuelle attente de cuisson) du Wallonie Food Truck Festival, nous avons ici aussi l'impression d'un travail bâclé. Une communication soignée mais un empressement qui laisse souvent un goût amer quand on fait le bilan. On se souvient du défunt « VIVO », qu'à cela ne tienne nous avons aujourd'hui droit à « CREASHOP », un terme séduisant

emprunté à vos amis liégeois. Chaque fois vous collez une étiquette sympa sur des idées coûteuses et dont nous ne voyons pas les effets sur le commerce.

Pourquoi est-ce un travail bâclé ?

Vous prenez le problème à l'envers. Le politique n'est pas là pour créer l'offre, il est là pour encourager la demande.

Parce que le vrai souci, ça n'a jamais été le manque de moyens de celui qui s'installe. C'est l'absence de monde dans le piétonnier, l'absence de clients ! Ce sont eux qui feront le chiffre.

Votre projet

Ici que proposez-vous ?

Une intervention communale (conditionnée) pouvant aller jusqu'à 6.000 euros pour l'ouverture d'un nouveau magasin.

Des moyens à la fois *importants* pour le contribuable verviétois (6.000 euros par tête de pipe) et *dérisoires* pour le lancement ou le maintien en vie d'un commerce ! Le risque réel est de payer les spots, la déco, la peinture et le premier trimestre de cotisations sociales d'un commerçant qui, faute de clients, mettra la clé sous le paillason 1 an après sans que personne ne revoie trace du moindre centime.

Ailleurs, quels résultats ?

En novembre 2013 à Liège, un subside de 150.000 euros était débloqué par la Région wallonne (oui, eux sont plus malins, c'est la Région qui paie, pas la Ville) pour créer 30 commerces sur 3 ans. Une année plus tard, où en étaient-ils ? CREASHOP a permis d'ouvrir 3 nouveaux commerces sur la première année (dont on ignore tout de la possible longévité et de la création d'emplois que cela a permis). Depuis le site internet n'a plus été mis à jour... On nous parle, mais sans jamais aucune preuve (amenez-les nous !) d'une vingtaine de commerces ouverts avec bien sûr quelques échecs isolés, ce qui serait en soi plutôt encourageant. Donc un succès sur lequel on ne communiquerait pas, en politique ? C'est suspect. Et jamais aucune confirmation écrite de personne sur le sujet, malgré mes demandes à l'UCM et à la Ville de Liège. Surprenant.

Quels types de commerces ?

Le risque de favoritisme n'est pas à minimiser. Nous serons attentifs aux choix que vous ferez, car vous présiderez vous-même le Comité de suivi.

Bien sûr, vous direz que tout cela est *concerté*.

Bien sûr vous direz que tout cela est *encadré*.

Concertation à la Desama : on entend mais on n'écoute pas. Projet en tout cas non concerté avec les commerçants déjà existants qui y voient plutôt une distorsion de concurrence.

UCM et consorts confirment avoir été concertés, mais aucun d'entre eux n'a trouvé votre idée géniale. Ils ont simplement pensé « S'il fait vraiment ça, autant avoir son mot à dire et suivre l'évolution de l'intérieur ». Donc ne vendez pas des soutiens que vous n'avez pas.

Encadrement à la Desama : on préside ce qu'on encadre pour mieux diriger le choix des commerçants à qui on délivre un chèque à deux ans des élections.

Et des organismes comme JOB'IN ne vont évidemment pas dire non à une possible création d'emploi. Ce n'est pas pour autant que d'un point de vue des contribuables que nous représentons, le projet est vertueux ou même efficace ! S'il le devient, croyez-moi, je serai le premier à le reconnaître et à le faire évoluer avec vous.

Pendant ce temps, beaucoup plus de commerces ont ouvert et survécu sans aucune aide. Ce n'est pas l'ouverture le défi, c'est le maintien d'une clientèle régulière. C'est avant tout là que le politique peut et doit agir !

Pour terminer sur une note concrète et constructive :

- Nous sommes convaincus que nos artères commerciales ne peuvent se satisfaire de la multiplication de dents creuses comme c'est le cas aujourd'hui. CREASHOP ne vise que la création. Envisagez-vous des aides aux commerces existants en difficulté? Car votre ratio restera négatif si CREASHOP aide à ouvrir un magasin pendant que deux autres se meurent. De plus, fournir des aides aux commerçants, pour ensuite les assommer de taxes diverses, c'est reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre. Qu'envisagez-vous de concret ?
- Nous avons un schéma de développement commercial qui avait été rédigé en 2011. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau décret sur les implantations commerciales au 1^{er} janvier 2015, nous avons aujourd'hui

un besoin urgent d'un schéma de développement commercial professionnel afin de réaliser une photo précise de l'appareil commercial à Verviers, déterminer les manques et voir comment y remédier. Où en est-on à ce sujet ?

Je vous remercie.

Guillaume VOISIN

Conseiller communal

Monsieur le Conseiller,

Avant d'en venir au fond, je voudrais faire quelques remarques préalables : je ne ferai pas de commentaire sur le ton de votre intervention que j'ai trouvé plein d'arrogance et très donneur de leçons. Je ne commenterai pas non plus les procès d'intention déplacés que vous faites à mon égard. Des vêtements à 1€, des primes avant les élections, une concertation soi-disant bidon, etc. Je ne dirai rien non plus des présupposés faux desquels vous partez pour construire vos raisonnements, raisonnements qui aboutissent toujours sur les conclusions qui vous arrangent... Monsieur Voisin, j'ai quand même la faiblesse de penser que politiquement vous vous épanouissez surtout dans le bac à sable et dans la critique gratuite, dans la critique facile et démago et dans l'exploitation de tout ce qu'il y a de négatif dans notre ville...

2^{ème} remarque préalable : je voudrais poser une question à votre chef de groupe : est-ce que cette critique massive d'une aide financière à la création de commerce, est-ce que cette critique d'un projet de soutien concret à des indépendants qui se lancent est la position officielle du MR ou bien est-ce celle d'un Guillaume Voisin qui ferait à nouveau cavalier seul ? J'aimerais vraiment entendre le MR là-dessus parce que, si cette position était bien portée par l'ensemble du groupe, il y aurait évidemment beaucoup d'enseignements à en tirer !

Sur le fond maintenant, je voudrais rappeler une série d'éléments :

- L'objectif du projet est de sélectionner des projets sur base de leur viabilité économique ainsi que sur la plus-value qualitative qu'ils sont susceptibles d'apporter au tissu commercial en centre-ville. Je veux être claire : l'idée est d'éviter les projets fragiles économiquement. Pas question non plus de soutenir la création de commerces de faible qualité. Soit vous ne l'aviez pas compris (et dans ce cas je vous invite à relire le règlement), soit votre sous-entendu sur les vêtements à 1€ était malhonnête (ce qui me surprendrait moins).
- Ensuite je vous confirme que la sélection des projets sera faite par un jury et que dans ce jury siégeront l'UCV, l'UCM (qui sont tous les deux soutiens actifs du projet – là non plus je ne comprends pas vos propos), Job'in, des organismes financiers, etc. Alors oui, je présiderai ce jury. Monsieur Voisin, est-ce que je dois aussi m'excuser d'être échevin du Commerce ??
- Vous trouvez que la prime coûte cher au contribuable et n'aide pas vraiment le commerçant. Je pense précisément le contraire : 1) la prime coûte 0,24€/contribuable/commerce 2) je ne connais pas de commerçant qui cracherait sur 6000€...
- Sur la méthode maintenant. Vous dites que l'on prend le problème à l'envers et que les pouvoirs publics ne sont pas là pour créer l'offre mais pour encourager la demande. D'abord, je me réjouis qu'un ultra-libéral comme vous se rallie aux politiques de la demande et aux approches keynésiennes. J'en déduis que vous être

contre les sauts d'index, pour les augmentations salariales pour soutenir la consommation... Plus sérieusement, en matière de commerce, vous commettez une erreur conceptuelle majeure ! En termes de localisation territoriale du commerce, l'offre génère la demande ! Vous ne pourrez pas faire venir des gens là où il n'y a pas une offre attractive ; vous ne ferez venir personne dans un désert commercial. En matière de commerce, l'offre précède donc la demande. C'est une évidence. Vous voulez des exemples concrets ? Crescend'eau en fait la preuve sur l'ex-outlet, l'hôtel Verviers en fait la preuve sur ce chancre qu'était l'ancienne gare ; Fiesta city en fait la preuve ; le Village de l'euro en fait la preuve aussi... Quand vous proposez une offre de qualité qui réponde aux attentes des consommateurs, la demande suit, les flux de consommation se déplacent et finissent par rencontrer cette offre. Dès lors, je suis archi convaincu que nous devons tout faire pour soutenir le développement d'une offre de qualité dans le centre-ville, y compris par une intervention directe des pouvoirs publics. En tout cas, il est interpellant et riche d'enseignements que le MR ne partage pas ce point de vue.

- Vous évoquez ensuite le Creashop liégeois... Et là, je vous invite simplement à vérifier correctement vos informations qui sont tout simplement à côté de la plaque. Sachez que, depuis 2013, 23 commerces ont ouvert grâce à la prime Créashop (avec uniquement 2 fermetures) et que 4 autres dossiers accordés vont bientôt ouvrir (cellules en travaux actuellement). 43 dossiers en tout ont été présentés... Je tiens la liste de commerces ouverts à votre disposition.
- Vous concluez par deux questions :
 - Le SCDC : je présenterai le CSC au collège ce vendredi ou celui d'après. Attribution du marché avant la fin de l'année.
 - Sur le soutien des commerces existants, je vous dirais deux choses. La première c'est que je réfléchis actuellement à des aides concrètes mais que nous avons d'abord à en discuter en collège. Ensuite, j'ajouterais que la balle est largement dans le camp des propriétaires. Nous avons à Verviers un réel problème avec les loyers pratiqués. Les loyers sont souvent beaucoup trop chers et constituent une charge trop lourde sur les épaules des commerçants qui sont très nombreux à s'en plaindre. Enfin, et au fond c'est le plus important, je dirais que la meilleure aide que l'on puisse apporter aux commerces existants est d'abord et avant tout de densifier le commerce existant en y ajoutant du commerce de qualité, générateur de flux et redistributeurs de clients. Y a pas de secret et il n'y a pas besoin de chercher midi à 14h : pour qu'un commerce marche, il faut qu'il soit intégré à un ensemble qui fonctionne !

Pour conclure cet échange, je voudrais vous dire ceci : je fais preuve d'une extrême humilité par rapport à ce projet. Je suis convaincu qu'il peut être utile mais jamais vous ne m'entendrez dire qu'il est la solution ultime à tous les problèmes du centre-ville ! Je suis

donc à la fois très modeste et très combattif par rapport à l'enjeu du centre-ville, tout simplement parce que l'enjeu est très complexe. Par contre, pendant que vous vous amusez à faire de l'idéologie de bas étage, nous on essaie d'être concret et d'être utile. Nous on se bat tous les jours pour faire en sorte que ça marche !

Enfin, et je dois vous le dire, on doit tous se remettre en permanence en question. Moi, le collègue, mais vous aussi. Monsieur Voisin, quelle est votre légitimité à parler du centre-ville (surtout avec le ton qui a été le vôtre ce soir ou sur facebook) ou plus largement des événements qu'on organise quand on ne vous y voit jamais vous-mêmes ?? Et je le dis, parce que c'est quelque chose qui m'agace, qui me hérisse dans le chef de certains Verviétois ou non-Verviétois : on perd le droit de critiquer une situation quand on contribue soi-même à la créer, à l'engendrer, à l'alimenter ! C'est une question de responsabilité. On ne peut pas critiquer la situation de Verviers quand, par son discours ou par sa non-fréquentation, on crée la situation qu'on dénonce. Je le répète : c'est une question de responsabilité. Commencez vous-même à y venir, commencez vous-même à y consommer et ça ira tout de suite déjà un peu mieux.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
 Envoyé: vendredi 21 octobre 2016 10:24
 À: THEODORY Renaud; Collège
 Objet: TR: Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 3 octobre

Question orale.

-----Message d'origine-----

De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : vendredi 21 octobre 2016 10:23 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet : Re: Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 3 octobre

Bonjour, Pierre

Je voudrais revenir, par une question orale au conseil communal de ce lundi 24, sur la question des cours d'éducation à la citoyenneté dans nos écoles communales. J'en ai parlé mardi soir avec Jean-François et je viens de lui laisser un message mais comme le temps presse, je t'envoie la question. Nous coordonnerons nos interventions ce week end. Il s'agit plutôt d'insister sur l'importance d'un cours sur les valeurs de notre société que de chercher à mettre l'Echevin en difficulté.

Merci de ton attention,
 Marie Christine

Question orale du groupe MR
 Cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

Monsieur le Président,
 Chers collègues,

Monsieur l'Echevin, lors du précédent Conseil communal, je vous ai demandé combien de parents, dont l'enfant fréquente l'une de nos écoles communales, avaient fait le choix de deux heures d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté au lieu d'une heure de ce cours et une heure de religion ou morale. Les chiffres que vous m'avez donnés ne sont pas fort encourageants puisque quelques parents seulement ont fait ce choix.

Je reviens à nouveau sur l'importance d'agir dès l'école primaire pour inculquer aux jeunes les valeurs de notre société, pour les informer sur des thèmes tels que l'histoire des différentes religions ou pour leur permettre de réfléchir et de s'exprimer en classe lors de catastrophes comme les attentats commis en Europe ces derniers temps. Le cours d'éducation à la citoyenneté permet d'aborder ces sujets et bien d'autres de manière neutre, sans que les convictions personnelles en matière de religion, tant du professeur que des élèves, soient mises en avant.

Mais pour cela, il faut des professeurs neutres, formés au contenu de ce type de cours, d'où ma question.

Un mois quasiment après l'entrée en vigueur du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, pourriez vous nous donner des précisions sur la répartition des heures dédiées à ce cours entre professeurs de morale, de religion catholique et de religion islamique.

Je vous remercie.
 Marie Christine Pironnet
 Pour le groupe MR

Envoyé de mon iPad

> Le 29 sept. 2016 à 18:15, DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> a écrit :
 >

> Bien reçu.
>
>
>
> -----Message d'origine-----
> De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : jeudi 29 septembre
> 2016 17:39 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet :
> Question orale pour le Conseil communal de ce lundi 3 octobre
>
> Monsieur le Directeur général,
> Mon cher Pierre,
>
> Voici le texte d'une question orale que je souhaite poser ce lundi 3 octobre.
> Merci pour ton attention.
>
> Marie Christine Pironnet
>
> QUESTION ORALE CONCERNANT LES COURS D'ÉDUCATION À LA PHILOSOPHIE ET À
> LA CITOYENNETÉ DANS NOS ÉCOLES COMMUNALES
>>
>>> Monsieur le Président,
>>> Chers collègues
>>>
>>> Dès ce 1er octobre, l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté fera l'objet
d'un cours spécifique dans les écoles, tant du réseau libre que du réseau officiel, et
donc dans le réseau communal qui nous intéresse particulièrement.
>>>
>>> Chaque année, les parents devront préciser leur choix : leur enfant suivra
>>> SOIT 1h de religion et 1h d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté;
>>> SOIT 2heures de ce nouveau cours.
>>>
>>> Pour cette année scolaire, le choix des parents devait être fait pour le 15
septembre. Or, il me revient qu'à Verviers, la participation des élèves de nos écoles
communales est très faible (autour de 5%) et - plus interpellant encore - que dans
une de nos implantations, aucun enfant n'a choisi de remplacer la 2ème heure de
religion/morale par une heure supplémentaire d'éducation à la philosophie et à la
citoyenneté.
>>>
>>> Alors, ou bien les chiffres en ma possession sont erronés ou la ville de Verviers
n'a pas pris ses responsabilités.
>>>
>>> Nous vivons une époque difficile. Les nombreux attentats en Europe, en Belgique,
commis ou déjoués, nous montrent qu'il est grand temps d'apprendre aux jeunes des
valeurs telles que le respect de l'autre et de ses convictions, l'égalité absolue
entre les hommes et les femmes, la nécessaire laïcité de l'Etat, etc.
>>>
>>> Le fait d'être croyant ou laïc, c'est un droit mais il s'agit de convictions
personnelles qui peuvent être développées en dehors de l'école.
>>>
>>> En revanche, le groupe MR pense qu'il est urgent d'élargir la vision de nos jeunes
en leur permettant de réfléchir, de prendre la parole et de débattre sur certains
sujets importants de notre société, au sein de leur école.
>>>
>>> Monsieur l'Echevin, pouvez vous nous dire :
>>> - Combien d'heures d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté vont être
dispensées dans nos écoles communales, en précisant combien d'enfant vont suivre deux
heures de ce cours;
>>> - Ce que vous avez fait pour présenter et expliquer l'intérêt de ce cours aux
parents et aux enseignants;
>>> - Comment seront réparties ces heures entre professeurs de morale, de religion
catholique et de religion islamique.
>>>
>>> Je vous remercie.
>>>
>>> Pour le Groupe MR
>>> Marie Christine Pironnet
>>>
>>> Envoyé de mon iPad
>
>
>

Q.O. Marie-Christine Pironnet - Réponse

La répartition a été réalisée en respectant scrupuleusement la circulaire ministérielle du 2 juillet dernier.

Pour devenir Maître de cours de philosophie et de citoyenneté, il faut:

- Être titulaire au moins d'un diplôme de bachelier ou correspondant à ce niveau (par exemple : bachelier-instituteur, graduat, AESI, master, AESS, ou équivalent .)
- Avoir bénéficié d'une formation à la neutralité via sa formation initiale ou commencé/réussi l'unité d'enseignement « formation à la neutralité » organisée par l'enseignement de promotion sociale sur la neutralité. Des mesures transitoires ont été définies par le Décret. Elles permettent aux candidats d'avoir du temps pour suivre éventuellement une formation.
- Les candidats doivent aussi avoir posé leur candidature avant le 1er septembre 2016.

Nous avons actuellement 6 enseignants qui satisfont aux conditions.

Trois "anciens" professeurs de morale, deux "anciens" maîtres de religion catholique et un "ancien" maître de religion islamique.

Conformément au Décret, jamais un maître de CPC n'enseigne un cours philosophique dans une même classe.

Ils respectent tous le nouveau programme du cours de CPC défini par la Fédération W-B.

Du matériel et des moyens audiovisuels ont été fournis.

Je serai particulièrement attentif aux contenus développés.

Notre fonctionnaire le plus élevé en grade a prévu des visites régulières de classes. Nos directeurs et moi-même seront très attentifs à la bonne application du décret.

Il s'agit en effet d'une nouveauté très importante dans la grille des programmes et nous veillerons à ce qu'elle apporte réellement une plus value dans l'éducation des jeunes qui nous sont confiés, conformément d'ailleurs à la déclaration de politique générale que ce conseil a adoptée il y a un an .

Jean-François Istasse,
Echevin de l'Instruction publique.